



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'association PEP 80

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **regard** au bénéfice des publics et des professionnels de l'association PEP 80 sur la période **du 23 avril au 28 juin 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'association PEP 80¹ accompagnant des publics en situation de handicap, et cela en première instance au sein de 2 établissements.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases, sous couvert d'un comité de pilotage :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IEM Antoine de Saint-Exupéry à Amiens et l'IME Bois le Comte à Albert².

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ PEP 80 : pupilles de l'enseignement public de la Somme

² IEM : institut d'éducation motrice / IME : institut médico-éducatif

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'association PEP 80 souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IEM Antoine de Saint Exupéry à Amiens et l'IME Bois le Comte à Albert.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- permettre aux enfants, à leurs familles et aux professionnels d'accéder à l'art et à la culture de manière novatrice ;
- développer leurs imaginaires, leurs créativité, leurs rêves ;
- répondre à une problématique rencontrée par les enfants et partagée par leurs entourages ;
- interroger par l'intermédiaire d'un média artistique les pratiques professionnelles quant à l'acceptation du handicap ;
- accompagner les équipes dans un projet innovant, développer leurs autonomies et prises de risques ;
- mettre en œuvre une première résidence-mission afin d'initier par la suite une politique culturelle sur l'ensemble du périmètre de l'association ;
- renforcer la communication entre les établissements, avec l'association.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du **regard**.

Cette thématique a été imaginée à partir de cette réflexion :

Les lois du 02 janvier 2002 et 2005-102 amènent à un changement de terminologie : on ne dit plus « enfants handicapés » mais « enfants en situation de handicap ». Aujourd'hui ce n'est plus la personne qui est considérée comme porteuse de son handicap, mais que c'est sa situation de vie qui est handicapante.

Néanmoins, la question du regard est très souvent abordée avec les enfants pris en charge de manière totalement différente au sein de chacune des deux structures concernées.

- A l'IEM, les enfants expliquent avoir beaucoup de difficultés à soutenir le regard de la société, que ce soit du fait de déplacement en fauteuil manuel, électrique, ou du fait d'une démarche hésitante et difficile, ils se sentent épiés, regardés. Ils vivent souvent ce regard de manière négative et ne perçoivent pas, par exemple, de l'empathie dans le regard.

- A l'IME la question du regard se pose différemment, les enfants et jeunes adultes accompagnés ne présentent pas de déficience visible, pour autant le regard de la société est très interrogatif quant à leurs comportements, attitudes, qui peuvent paraître « étranges ». Le développement de systèmes de compensation, des potentialités, passer du « faire-avec » au « savoir-faire seul », autrement, pour vivre de façon autonome, lorsque cela est possible ne soustrait pas à prendre en compte l'invisible : la fragilité, la vulnérabilité, des modes relationnels singuliers à l'autre et aux autres, et aussi un rapport au monde, éloigné de certains codes sociaux (qui seraient facteurs d'inclusion dans le monde dit « ordinaire »).

La question du regard est centrale dans l'accompagnement des enfants, elle se pose en interne et en externe.

- *Comment regarder la personne avant de regarder son handicap ?*
- *Comment regarder l'enfant qui sourit, qui joue, qui interagit, qui s'émerveille aussi de ce que d'autres ne voient plus ?*
- *Comment regarder ses potentialités avant de regarder ses difficultés ?*
- *Comment regarder l'enfant en tant qu'individu avant de le regarder par le prisme du handicap risquant d'annihiler toute autonomie ?*
- *Comment se regarde-t-on, se perçoit-on, quelle image renvoyons-nous ?*
- *Comment sont perçus les établissements et les usages ?*
- *Peut-on parvenir à changer ce regard ?*
- *Comment voir l'invisible ?*

Le regard que l'on porte sur la différence conditionne un mieux vivre pour tous.

« Je suis un anormal. On l'a dit, assez. Je l'ai senti. Les mouvements des yeux qui passent à l'examen chaque parcelle de mon être me l'apprennent. Tel regard fixe le mien puis descend, là précisément où se trouve la preuve qu'il cherche : « Il est handicapé. » Ce que la plupart des gens perçoivent, c'est l'étrangeté des gestes, la lenteur des paroles, la démarche qui dérange. Ce qui se cache derrière, ils le méconnaissent. Spasmes, rictus, pertes d'équilibre, ils se retranchent derrière un jugement sans appel : voici un débile. Difficile de changer cette première impression, douloureux de s'y voir réduit sans pouvoir s'expliquer. » Alexandre Jollien

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **du 23 avril au 28 juin 2019**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'association PEP 80 sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'association PEP 80

PEP 80 est une association de jeunesse et d'éducation populaire, complémentaire de l'enseignement public.

Créée le 15 février 1934 par l'inspecteur d'Académie, elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 04 janvier 1971. Elle est l'une des 100 associations départementales regroupées dans la Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public née en 1915 durant la Première Guerre Mondiale pour aider les orphelins de la guerre.

Aujourd'hui, le mouvement PEP agit au service des jeunes et de leurs familles, notamment pour répondre aux besoins des plus démunis.

Ses deux valeurs fondamentales sont la solidarité et la laïcité.

Son but essentiel est donc de favoriser les liens sociaux entre les jeunes et de les aider à devenir des citoyens. L'association est reconnue pour ses compétences dans divers domaines tels que les activités éducatives, culturelles, de solidarité et ludiques.

Dans le secteur médico-social, l'association PEP gère 15 établissements et services (IME, IEM, Dispositif ITEP, SESSAD, SAVS).

Les établissements concernés par le projet :

L'IEM Antoine de Saint-Exupéry à Amiens accueille des enfants présentant une déficience motrice ainsi que des troubles associés des fonctions cognitives. Ils sont âgés de 3 à 20 ans. L'IEM dispose d'une autorisation de 96 places. L'IEM accueille des enfants de tout le territoire Picard.

L'IME Bois la Comte à Albert accueille des enfants présentant une déficience intellectuelle, l'IME dispose d'une autorisation pour 99 enfants de 6 à 20 ans

Une fiche de présentation détaillée de nos établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : philippe.perrier@pep80.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA PEP 80 / Nom – Prénom du candidat.

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Olivier Moore, médecin chef associatif ;
- Cécile Desvignes, coordinatrice des SESSAD ;
- Catherine Wiersch, directrice adjointe de l'IEM Antoine de Saint-Exupéry ;
- Claudette Defrance, directrice adjointe administrative de l'IEM Antoine de Saint-Exupéry ;
- Gaëlle Codet, directrice adjointe de l'IME Bois le Comte ;
- Magalie Saint Ouen, psychomotricienne à l'IEM Antoine de Saint-Exupéry ;
- Rose-Marie Matiwejkko, aide médico-psychologique à l'IEM Antoine de Saint-Exupéry ;
- Audrey Compere, psychologue à l'IME Bois le Comte ;
- Pierre Pruvot, musicothérapeute à l'IME Bois le Comte ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Audrey Ardouin, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Catherine Wiersch, directrice adjointe de l'IEM Antoine de Saint-Exupéry.

Référents opérationnels

- Magalie Saint Ouen, psychomotricienne à l'IEM Antoine de Saint-Exupéry ;
- Rose-Marie Matiwejkko, aide médico-psychologique à l'IEM Antoine de Saint-Exupéry ;
- Audrey Compere, psychologue à l'IME Bois le Comte ;
- Pierre Pruvot, musicothérapeute à l'IME Bois le Comte.

Présentation des établissements

STRUCTURE	Institut médico-éducatif Bois le Comte
ADRESSE	Rue de Bécourt, 80300 ALBERT
DIRECTRICE ADJOINTE	CODET Gaëlle
NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE Internat	40
NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE Semi Internat	59
NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE Total	99
<p>L'IME est un lieu éducatif, d'apprentissage et de soin. La pluridisciplinarité s'exerce par la complémentarité et la coordination de différents professionnels et de différents services dans le cadre du projet d'établissement et des projets Individualisés de chaque enfant.</p> <p>L'Institut Médico Pédagogique (6-14 voire 16 ans) est composé de : 6 ateliers éducatifs (Moniteurs Educateurs et Educateurs Spécialisés) et d'une Unité d'Enseignement composée 3 classes (3 Enseignants Spécialisés).</p> <p>Le Service d'Insertion et de Formation Préprofessionnelle (14 à 20 ans) est composé de 6 ateliers préprofessionnels (Restauration, Entretien du Linge, Entretien des Locaux et des véhicules, Bois, Horticulture, Espaces Verts), d'un atelier socialisation et d'un atelier arts visuels. Les apprentissages sont dispensés par des Educateurs Techniques Spécialisés, Moniteurs d'Ateliers, Moniteurs Educateurs, Educateurs Spécialisés.</p> <p>L'Internat (du lundi au vendredi) est composé de 5 groupes encadrés par des Moniteurs Educateurs et Educateurs Spécialisés, de Maîtresses de Maison et Surveillantes de Nuit.</p> <p>L'équipe Soin est composée d'un Médecin Psychiatre (0.23) d'1 infirmière, de 2 psychologues, d'1 psychomotricienne, d'un musicothérapeute.</p> <p>L'Etablissement dispose également d'une assistante sociale.</p> <p>Le Service d'Accompagnement à la Sortie de l'IME est composé d'1 éducatrice spécialisée, coordinatrice de parcours. Participent au fonctionnement de ce service un éducateur spécialisé, l'infirmière, l'assistante sociale.</p> <p>L'équipe des services généraux comprend des cuisiniers, agents de service, agents technique, secrétaires et équipe de direction.</p> <p>L'IME du Bois le Comte a ouvert en 1975. Depuis plus de 35 ans, notre Etablissement a su adapter son fonctionnement pour rester au plus près des besoins des enfants et de leurs familles.</p> <p>L'IME accueille des enfants âgés de 6 à 20 ans orientés par la MDPH. Sa mission est de développer l'autonomie des enfants accueillis en fonction des potentialités de chacun et de les accompagner à la construction de d'un projet individualisé qui s'inscrit dans leur projet de vie.</p> <p>L'IME constitue pour les enfants accueillis, un passage pendant lequel l'équipe pluridisciplinaire évalue de façon permanente la progression de l'enfant, et pendant lequel sont ajustés de façon permanente les apprentissages qu'elle dispense (scolaires, éducatifs, de préapprentissage et d'apprentissage), et les soins nécessaires à cette évolution. Ce concept de travail, partagé par tous les professionnels de l'IME, vise à répondre aux missions d'accompagnement du parcours de la personne accueillie, et ce, quelle que soit la durée de la prise en charge par l'Etablissement.</p> <p>Ce travail permet de poser les bases solides du projet individualisé de l'enfant, construit ensemble : avec l'équipe pluridisciplinaire de l'IME, l'enfant, sa famille ou ses représentants légaux, en lien avec les éventuels partenaires extérieurs concernés par la situation de l'enfant ou du jeune adulte. C'est en rendant compte régulièrement aux proches et aux aidants familiaux, de la progression de l'enfant, de ses savoir-faire, de ses compétences, que ses capacités pourront être transposées en dehors de l'IME, sur tous les temps de vie quotidienne. De même, c'est ce concept de travail qui permettra de favoriser la construction progressive du Projet Individualisé de l'enfant ou jeune adulte et de son parcours de vie.</p>	

STRUCTURE	IEM Antoine de Saint-Exupéry
ADRESSE	89 rue Sagebien, 80000 AMIENS
DIRECTRICE ADJOINTE	WIERSCH Catherine
NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE Internat	30
NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE Semi Internat	66
NOMBRE D'ENFANTS PRIS EN CHARGE Total	96
<p>L'IEM accueille des enfants en situation de handicap moteur, âgés de 3 ans à 18 ans orientés par la MDPH.</p> <p>L'IEM a pour missions :</p> <p>1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;</p> <p>2° La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté ;</p> <p>3° L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires ;</p> <p>4° L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication ;</p> <p>5° L'établissement, pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :</p> <p>a) L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;</p> <p>b) Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut les moyens socioculturels existants ;</p> <p>6° L'élaboration d'un projet d'établissement à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement. »</p> <p>L'IEM est composé de 2 bâtiments, l'externat et l'internat. L'internat fonctionne du lundi matin au vendredi soir.</p> <p>Au sein de l'établissement, un espace est dédié aux soins, l'espace rééducation, puis les enfants sont répartis en fonction de leurs âges sur les différents groupes pluridisciplinaires.</p> <p>L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une équipe médicale et paramédicale (médecins, infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciennes, orthophonistes, technicien d'appareillage), psychologues.</p> <p>L'équipe éducative est composée d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs technique spécialisé, moniteur éducateur et d'aide médico psychologique.</p> <p>L'IEM dispose d'une unité d'enseignement composée de 5 classes et de 5 enseignants.</p> <p>L'IEM dispose d'une équipe dédiée aux services généraux, cuisiniers, agents de service, agents technique et d'une équipe de direction.</p>	